



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 19 mai 2016

COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET CUISINE CENTRALE

Etalent présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, David DREGOIRE, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Martine YVON, Dominique DAUGES, Bernard CLERGEON, Anne-Valerie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Isabelle LE RIBLAIR à Teaki DUPONT, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN à Hélène BOLEIS, Katherine GIANNI à Philippe DONIES, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE à Daniel LE LORREC.

Absent :

Loïc Tonnerre

Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON

Présents : 25
Absent : 01
Pouvoirs : 07

n°02 c

COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Antoine Goyer

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le compte de gestion du budget de la cuisine centrale présenté par la trésorière principale de Lorient Collectivité ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 9 mai 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance en Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget de la cuisine centrale arrêté aux montants suivants :

- SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	1.960,56 €
Recettes de l'exercice	77.479,94 €
Excédent	+75.519,38 €

- SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1.460.621,19 €
Recettes de l'exercice	1.674.998,04 €
Excédent	+214.376,85 €

Soit un excédent global de clôture de **+ 289.896,23 €**

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 8 ABSTENTIONS (groupe de l'opposition)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

